

nantelou



petits, s'est bien passé, c'est sans doute dû aux efforts de tous : parents d'élèves, élèves eux-mêmes, personnels, enseignants, animateurs, agents techniques et aux moyens financiers dégagés par la commune et par le Conseil général qui ont permis de réaliser des travaux d'amélioration de nos locaux scolaires. Que chacun ici soit chaleureusement remercié.

A propos de ces travaux, M. Vincent Eblé, président du Conseil général et la vice-présidente chargée des affaires scolaires ont souhaité visiter notre groupe scolaire afin de se rendre compte par eux-mêmes de la qualité de ces travaux en partie financée par le Département. Ils ont souhaité aussi écouter les personnels utilisateurs afin de mieux apprécier les conditions dans lesquelles nos petits Loupiots évoluent. Marcel Oulés détaille également, dans le même procès-verbal, les travaux en question.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Cette visite a servi aussi à ce que le président participe ensuite à une réunion de travail en mairie au cours de laquelle nous avons évoqué la nouvelle et future école maternelle et la nouvelle et future halte-garderie. M. Éblé, très attentif, nous a assuré de son total soutien moral et financier – dans la limite de ses compétences et de ses moyens – pour nous aider à réaliser ces grands travaux sous les meilleurs auspices.

En matière de jeunesse et d'équipements d'accueil, une seconde visite a eu lieu quelques jours plus tard au Centre de loisirs. M^{me} Ségolène Royal présidait cette visite en sa qualité d'ancienne ministre de la Famille. Elle avait exprimé le souhait de se rendre compte de l'état et des conditions d'accueil des enfants, auprès des instances départementales. Pour compléter sa visite, une rencontre avec les assistantes maternelles de Chanteloup lui a permis aussi d'entendre les problèmes que rencontrent ces assistantes maternelles qui jouent de plus en plus un rôle social dans notre société moderne actuelle.

Si nous avons été honorés d'accueillir ces personnalités à l'occasion de cette rentrée scolaire et de pouvoir leur faire visiter nos équipements communaux, nous ne sommes pas moins heureux d'avoir pu (enfin) ouvrir ce nouveau et spacieux Centre de loisirs, tant attendu.

Je ne reviendrai pas ici sur les aléas rencontrés avec certaines entreprises (certains problèmes n'étant d'ailleurs toujours pas réglés avec une seule entreprise) mais plutôt me féliciter que 75 enfants scolarisés puissent dorénavant être accueillis dans ces locaux. Rappelons-nous que l'année dernière nous ne pouvions, selon les normes imposées par la Direction de la Jeunesse et des Sports ainsi que par celles de la C.A.F., en accueillir que 50 dans les locaux près de la mairie.

Malgré ce progrès technique et ces nouvelles possibilités d'accueil (+ 25 enfants) et sans enregistrer de nouvelles familles à Chanteloup, ce Centre de loisirs semble déjà aujourd'hui trop petit. Comme je l'ai récemment indiqué, la qualité de l'encadrement et des locaux ont sans doute encouragés d'autres parents à nous confier leurs enfants. Nous sommes quasiment victimes de notre succès en la matière. Par ailleurs, restent à régler des imperfections ou à adapter de nouvelles règles de fonctionnement de ce centre. Tout ne peut être parfait au début, chacun peut en convenir. Un rodage de quelques mois est forcément indispensable pour faire un point précis des problèmes qui peuvent apparaître et de rassembler les moyens financiers pour y faire face.

Ce succès nous amène tout naturellement à envisager de lancer très prochainement l'étude de l'agrandissement de ce centre.

J'espère ainsi que chacun pourra trouver sa place dans le cadre de l'évolution de notre village et des besoins légitimes.

Bien à vous.

Gérard Willaume

Réunion du jeudi 21 juillet 2005

Le quorum n'étant pas atteint et le conseil ne pouvant juridiquement pas délibérer, M. le maire décide de convoquer une nouvelle réunion du conseil municipal pour le mardi 26 juillet 2005 et lève la séance.

Réunion du mardi 26 juillet 2005

DIA sur terrain réservé pour équipements publics

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur le bien situé 9, route de la Ferme-du-Pavillon.

INFORMATIONS DIVERSES:

· Petite enfance.

M. le maire informe le conseil que M^{me} Martin, présidente de l'association de la petite enfance, a reçu le rapport du docteur Gevertz du Conseil général de Seine-et-Marne dont le contenu éclaire de façon nette et précise les problèmes de dysfonctionnement de l'association venant confirmer, sans contestation possible, ce que nous subodorions depuis le 1^{er} avril, date de la visite de M^{me} Limasset, conseillère technique de la C.A.F.

Suite à ce rapport, M^{me} Martin a adressé un courrier à M^{me} Chauvet, directrice de la halte-garderie.

M. le maire indique que les travaux prévus dans les locaux de la maison Jean-Moulin seront réalisés en août.

Réaménagement de l'école élémentaire et projet de construction de l'école maternelle

M. le maire indique au conseil que la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire a pris la compétence de maître d'ouvrage dans les Z.A.C. des communes la composant depuis le 21 juin 2005.

Une réunion à l'EPAMarne vient de se tenir à laquelle était présent le directeur général de Marne-et-Gondoire pour savoir qui serait le maître d'ouvrage pour les projets de la commune au niveau de la construction de l'école maternelle et du réaménagement de l'école élémentaire. Une réponse doit lui être donnée dans les jours à venir.

Il informe le conseil du retard de deux mois par rapport au planning de construction de l'école maternelle.

Appel d'offre pour la restauration scolaire

M. le maire informe le conseil que la Société AVENANCE a été retenue pour un an, renouvelable d'année en année, sans que la durée du marché ne puisse excéder trois ans.

Enquête publique relative à l'opération Immobilière FREY

M. le maire fait part au conseil des observations formulées sur le registre d'enquête publique concernant le dit projet.

Il indique qu'EURODISNEYLAND s'oppose au projet. Il faut s'attendre à ce qu'il dépose un recours.

M. le maire pense que le commissaire-enquêteur devrait rédiger un rapport favorable au projet.

Travaux de la ferme du Pavillon

M. le maire informe le conseil qu'une réunion est programmée avec l'architecte et les entreprises. Les signatures des décomptes généraux définitifs (D.G.D.) sont en cours. Quatre d'entre eux sont parvenues en mairie, ce qui a permis de régler les entreprises concernées.

Réunion du mercredi 21 septembre 2005

Construction du groupe scolaire de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre (École maternelle de huit classes, une salle de restauration et sa cuisine ainsi qu'une halte-garderie en option et réaménagement de l'école du Loupiot):

· Contrat d'étude du programmiste

Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir le Cabinet Philippe Monnot, en qualité de programmiste, considérant qu'il est le mieux et le moins-disant et autorise M. le maire à signer le contrat d'étude qui s'élève à 29 260 € H.T. hors tranches conditionnelles si option démarche H.Q.E. retenue.

Contrat de mandat de maître d'ouvrage

Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée, en qualité de maître d'ouvrage délégué, considérant qu'il est le mieux et le moins-disant et autorise M. le maire à signer le contrat de mandat de maître d'ouvrage suivant le barème de taux d'honoraire du mandataire établi sur la base de l'estimation prévisionnelle des travaux par tranche de 200 000 € HT, dans l'hypothèse de travaux réalisés en entreprise générale :

EP Travaux €HT	Montant TDC de l'opération = Estimation fiche financière €TTC hors honoraires	Taux d'honoraire en % (HT sur HT ou TTC sur TTC) du montant TDC
> ou = à 1 700 000	2 767 000	6,00%
> ou = à 1 900 000	3 113 000	5,60%
> ou = à 2 100 000	3 460 000	5,00%
> ou = à 2 300 000	3 808 000	4,50%
> ou = à 2 500 000	4 151 000	4,20%
> ou = à 2 700 000	4 496 000	3,90%
> ou = à 2 900 000	4 843 000	3,60%
> ou = à 3 100 000	5 187 000	3,50%

Le suivi d'une démarche H.Q.E. implique un taux de complexité qui s'ajoute au pourcentage du taux d'honoraires ci-dessus = + 0,1 %.

Le conseil décide que les travaux devront être réalisés en entreprise générale.

Service communal de la culture et des loisirs : demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles

Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C. dans le cadre de l'organisation du Salon du livre qui aura lieu les 19 et 20 novembre 2005.

Réunion du samedi 15 octobre 2005

Approbation des comptes-rendus des 26 mars, 21 mai, 11 juin, 21 juillet, 26 juillet, 1^{er} septembre 2005

Les élus ayant pris connaissance des comptes-rendus des conseils municipaux sus-visés.

Des observations mineures sont formulées concernant les comptes-rendus des 26 mars, 21 mai, 11 juin, 26 juillet et 1^{er} septembre 2005 par M^{me} Chevalier. Ces rectifications pouvant être corrigées sans difficultés techniques, les élus décident de les approuver et de les signer.

Une personne absente n'ayant pas été indiquée dans le compte-rendu du 21 juillet 2005, ce dernier sera corrigé et signé au prochain conseil municipal.

Examen et vote du budget supplémentaire 2005 Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de clôture, d'un montant de 281 095,10 € du compte administratif 2004, en résultat reporté au budget supplémentaire 2005, comme suit :

- R 001 175 135,32 €
- R 002 105 959,78 €

Suite à la demande de convention supplémentaire formulée par l'association de la Petite-Enfance, le conseil, à la majorité, n'accède pas à cette demande.

Le conseil adopte, à l'unanimité, moins une abstention (M^{me} Chevalier), la section de fonctionnement du budget supplémentaire, par chapitre, de l'exercice 2005, arrêté comme suit :

Section « Fonctionnement » :

les dépenses et les recettes s'équilibrent à 116115,28 €

Le conseil adopte, à l'unanimité, la section d'investissement du budget supplémentaire, par compte, de l'exercice 2005, arrêté comme suit :

Section « Investissements » :

les dépenses et les recettes s'équilibrent à 826943,41 €

Annulation de la délibération concernant la convention avec le S.A.N. du Val-Maubuée portant sur l'entretien des terrains de sports

Le conseil décide de retirer, à la demande de M. le sous-préfet de Meaux, la délibération, en date du 21 mai 2005, approuvant la nouvelle convention d'entretien des terrains de sports de la commune de Chanteloup-en-Brie par les services techniques du S.A.N. du Val-Maubuée et autorise M. le maire à procéder à la passation d'un marché adapté.

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique titulaire à temps non complet

Le conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet et modifie le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous :

	Anc. Situat.	Création	Nouv. Situat.
ATEA	0	1	1

Construction du groupe scolaire de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre (École maternelle de huit classes, une salle de restauration et sa cuisine ainsi qu'une halte-garderie en option et réaménagement de l'école du Loupiot):

Contrat d'étude du programmiste

Après décision du cabinet Philippe Monnot de se retirer de ce projet, le conseil décide, de retenir les cabinets A.R.P./TRIVALOR, en qualité de programmiste/expert H.Q.E., considérant qu'ils sont les mieux et les moins-disants pour un montant forfaitaire de base de 39 295 € H.T., auquel il conviendra d'ajouter les options suivantes :

mission	r et à intégrer à la n de base élémentaire	Option H.Q.E.	TOTAL €H.T. avec option H.Q.E.	
sans concours	avec concours	hors esquisse	sans concours	avec concours
4 065	6 155	22 400	65 760	67 850

Le conseil précise que les options prévues au contrat seront appréciées durant la période d'étude de base et pourront être supprimées en toute ou partie et autorise M. le maire à signer le contrat d'étude sus-visé.

Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre : Éponymes des voiries

Le conseil décide, par sept voix pour et six contre, que la voie actuellement dénommée « A » par l'EPAMarne, qui desservira l'urbanisation nouvelle s'appellera : **Avenue du Chêne-Saint-Fiacre** et que la future R.D.5, contournant le bourg de Chante-loup-en-Brie sera dénommée : **Boulevard de la Plaine.**

Approbation de la convention S.F.R.

Le conseil approuve, à l'unanimité, après modification de l'alinéa 2 article 10, la convention présentée par la Société Française de Radiotéléphone (S.F.R.) relative à sa demande d'installation d'équipements radioélectriques sur le château d'eau moyennant un loyer annuel de 7 050 € H.T. (sept mille cinquante euros) pour un bail de douze ans et autorise M. le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Convention stage de formation

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention de formation relative à la formation d'éducateur de jeunes enfants en situation d'emploi que doit entreprendre un agent d'animation actuellement en poste au Centre de loisirs qui travaillera à temps partiel et autorise M. le maire à signer ladite convention.

Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire :

Convention de mise à disposition des données informatiques

Le conseil accepte, à l'unanimité, la convention par laquelle la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire met à la disposition de la commune de Chanteloup-en-Brie, les données informatiques suivantes :

- Photorestitution au 1/2000^e, version de 2004;
- Photoaériennes, extrait de la base de données Orthophoto
 « Cities Reveale » d'InterAtlas concédé contractuellement à la C.A.M.G. sous la forme d'une licence d'utilisation ;
- Plans cadastraux, extrait de la base de données territoriales propriété de l'État par l'intermédiaire de la Direction générale des Impôts, version premier semestre 2005.

Les versions ultérieures des données mises à disposition seront transmise par la C.A.M.G. à la commune de Chanteloup-en-Brie avec les mêmes droits et obligations applicables aux versions objets de la présente et ce sans qu'il soit nécessaire de signer d'avenant à la présente convention.

Le conseil autorise M. le maire à signer ladite convention.

Conseil général 77 :

Convention d'adhésion aux Fonds de Solidarité Logement

Le conseil approuve, à majorité moins une abstention, (M.Vautrin), la convention d'adhésion proposée par le Conseil général, ayant pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du FSL pour permettre aux familles relevant du Plan Département d'Actions pour le Logement des Personnes Démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'Accompagnement Social Liées au Logement (ASLL) par laquelle la commune s'engage à verser 3 € par logement social localisé sur son territoire, dès lors que le parc social considéré est au moins égal à 30 logements et autorise M. le maire à signer ladite convention dont la contribution de 3 € par logement social sera versée au CIL 77 comme indiqué dans la convention.

Tarifs des concessions du columbarium

Le conseil fixe, à l'unanimité, le tarif des cases du columbarium selon le barème suivant :

o 15 ans : 122 € o 30 ans : 184 €

Possibilité de placer deux urnes par case. Les familles pourront emporter le/les urnes de leur(s) proche(s) en cas de départ de la commune.

Le conseil précise que la dispersion des cendres des défunts qui l'ont souhaitée, dans le Jardin du Souvenir, est gratuite.

Demande d'adhésion de la commune de Courtry au SIETREM Le conseil approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de COURTRY au S.I.E.T.R.E.M. ainsi que la modification correspondante de l'article 3 des statuts du syndicat.

Informations diverses:

Voirie d'intérêt communautaire

M. le maire informe le conseil que la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire s'apprête à revoir à la baisse le linéaire de la voirie communautaire dans le cadre de sa compétence.

Il indique les modifications prévues par le bureau de la C.A.M.G.

Bilan de la rentrée scolaire

M^{me} Théault informe le conseil que la rentrée scolaire 2005/2006 s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le groupe scolaire du Loupiot accueille cette année 251 élèves qui se répartissent de la façon suivante :

En maternelle : 104 élèves sont répartis en quatre classes dont la direction est assurée par M^{me} Marie-Anne Sanesteban.

Petite section: 25 élèves avec M. Pierre Agostini. **Petite et moyenne section**: 25 élèves avec M^{me} Nadine Frish (7 petits – 18 moyens).

Moyenne et grande section : 26 élèves avec M^{lle} Sandra Colliau (17 moyens – 15 grands).

Grande section: 28 élèves avec M^{me} Marie-Anne Sanesteban.

L'effectif des ATSEM est de deux agents à temps plein et d'un agent à mi-temps.

Achat de mobiliers :

 couchettes et divers (meubles présentoirs de livres, sèchedessin, bancs, banquette...). En élémentaire : 147 élèves sont répartis en six classes dont la direction est assurée par M^{me} Catherine Ponthieux.

CP: 22 élèves avec M^{mes} Catherine Ponthieux et Laëticia Fasquel.

CP-CE1: 22 élèves avec M^{me} Sophie Bourdin (9 CP – 13 C.E1).

CE1: 25 élèves avec M^{me} Sylvie Goncalves. CE2: 25 élèves avec M^{mes} Anne-Sophie Illien.

CE2 - CM1: 26 élèves avec M. Gérald Pateau (6 CE2 - 20 CM1).

CM2: 27 élèves avec M^{me} Bernadette Chavassieux.

La commune bénéficie cette année d'un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) pour le cycle 2, deux demi-journées par semaine pour les élèves en difficultés.

Piscine: Reprise de l'activité piscine pour les CE1 de septembre en juin (le lundi après-midi).

L'étude : l'étude surveillée n'a pu être reconduite, quatre élèves seulement étaient inscrits.

Achat de matériel: Renouvellement du mobilier en classe de CP.

Projet : Reconduction des classes de découverte, journée ou demi-journée, proposée par l'association Environ'hôte de Marne-et-Gondoire - Thèmes retenus : les oiseaux et les

Collège: 118 élèves Chanteloupiens dépendent du collège des 4-Arpents de Lagny-sur-Marne.

Lycée: 61 élèves Chanteloupiens dépendent du lycée Martin-Luther-King de Bussy-Saint-Georges. Suivant les orientations, les élèves sont inscrits dans les lycées techniques, au lycée Van-Dongen, etc.

Restauration scolaire : Le nombre des élèves inscrits augmente chaque année. Depuis la rentrée, il est observé des pointes allant jusqu'à 200 enfants déjeunant à l'école.

M^{me} Théault indique au conseil qu'il conviendra de prévoir une ouverture de classe en élémentaire pour la rentrée de 2006/2007. En effet un effectif d'environ 169 élèves est prévu.

Informations C.L.S.H.

Bilan de l'été:

M^{me} Théault informe le conseil que l'accueil a eu lieu dans les locaux de l'école élémentaire en juillet et en août, suite aux travaux de la halte-garderie.

La fréquentation du Centre de loisirs est toujours en augmentation : moyenne en juillet de 40 enfants (effectif important surtout les trois premières semaines).

En août, l'effectif a été de 25 enfants (période creuse les deux premières semaines du mois).

Des Toulousains sont venus à Chanteloup-en-Brie la troisième semaine de juillet (échange avec la ville de Lespinasse).

Les principales sorties proposées ont été : Fontainebleau, Paris, Mer de sable (sortie annulée au parc de Saint-Paul), cinéma, piscine au centre de Champigny, etc.

Bilan de la rentrée :

Le Centre de loisirs s'est installé dans les locaux de la ferme du Pavillon, le 29 août. Les enfants, parents et personnels sont enchantés des locaux, malgré quelques ajustements qui seront à réaliser.

Depuis la rentrée, les effectifs de fréquentation du Centre sont

en hausse, particulièrement en accueil du soir, avec une moyenne de 73 enfants). La fréquentation du matin reste stable.

M^{me} Théault rappelle que l'agrément est de 75 enfants. Une demande a été faite auprès de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports afin d'accueillir 79 enfants. M^{me} Perez, représentante de la D.D.J.S., doit venir inspecteur le centre début novembre.

Il est à noter également une augmentation de la fréquentation les mercredis.

M^{me} Théault rappelle les normes d'accueil en C.L.S.H. : un animateur pour huit enfants de maternelle ou douze enfants de primaire (plus de 6 ans). L'effectif en périscolaire est d'un animateur pour quatorze enfants.

Projets:

M^{me} Théault indique qu'un projet inter-génération a été concrétisé avec la maison de retraite de Fontenelle avec un système de parrainage de rencontre une fois par mois pour les enfants de l'école élémentaire. Il est envisagé de recevoir les résidants de la maison de retraite courant décembre pour un goûter avec les

Pour 2006, un séjour de ski d'une semaine est proposé pour 16 enfants (vacances de février) en Savoie. Pour l'instant 9 enfants du C.L.S.H. et 7 ados sont pré-inscrits.

Un mini séjour à la ferme de la petite Loge à la Haute-Maison est envisagé pour les vacances d'avril, pour 10 enfants du C.L.S.H.

M^{me} Théault se félicite du succès du C.L.S.H. que l'on peut attribuer à la qualité de l'encadrement et des activités proposées.

Bilan travaux

M. Oulés indique que, comme chaque année, le début des vacances scolaires estivales coïncide avec un certain nombre de travaux d'entretien et de maintenance à effectuer sur les bâtiments publics.

Certains de ces travaux ne peuvent être exécutés que par des entreprises spécialisées. D'autres sont réalisés par le service technique de la mairie.

Groupe scolaire:

Des travaux importants ont été entrepris dans l'école :

- réfection totale du préau ;
- peinture de la charpente métallique ;
- remplacement du bardage bois qui habillait celui-ci.

Une partie de la façade Nord de l'école maternelle a elle aussi été habillée par un bardage bois semblable à l'existant.

Des travaux d'amélioration de l'acoustique du restaurant scolaire ont été effectués. Outre le résultat technique qui semble à ce jour positif, l'aspect esthétique du procédé est aussi à souligner.

La grande salle de jeux de l'école maternelle a été repeinte par les agents communaux, dans la continuité des travaux de rénovation interne entrepris depuis plusieurs années.

Halte-garderie:

La maison Jean-Moulin a fait l'objet d'une première tranche de rénovation intérieure. A savoir :

(Suite page 6)



La section de l'avenue de l'Europe comprise entre la RD10 et la RD231 est ouverte à la circulation depuis le 8 juillet 2005.

- la grande salle de jeu a été repeinte, ainsi que la cuisine ;
- Des travaux d'étanchéité du toit terrasse ont permis de mettre un terme aux infiltrations d'eau qui avaient provoqué un dégât des eaux au niveau du plafond de la cuisine.

Voirie:

Au niveau de la voirie, la signalisation « Stop » au carrefour avenue de la Jonchère - route du Moulin-Bourcier a été supprimée, modifiant ainsi la notion de priorité. La règle de la priorité à droite s'applique conformément au Code de la route.

Cette modification s'imposait pour fluidifier la circulation depuis l'installation des feux tricolores. De plus, les feux passent à l'orange clignotant de 23 heures à 6 heures, ce qui limite les nuisances sonores pour les riverains.

Cimetière:

Des travaux importants d'aménagement du cimetière auraient dû débuter en septembre. Les marbriers ont connu des problèmes de livraison des matériels dus aux congés d'été, ce qui a retardé le début des travaux.

Un certain nombre de sépultures (19) vont être relevées.

Un columbarium de dix cases va être construit ainsi qu'un Jardin du Souvenir.

Un banc de pierre réservé aux visiteurs qui viendront se recueillir complètera cet aménagement.

L'année prochaine, d'autres sépultures abandonnées seront également relevées.

Après le vote du budget supplémentaire d'autres travaux viendront clôturer cette année 2005. A savoir :

- amélioration de l'acoustique dans la salle des petits au CLSH de la ferme du Pavillon,
- pose de stores vénitiens dans cette même salle et dans la salle des Anciens.

Ferme du Pavillon :

Afin de faciliter l'accès des usagers et des personnels un portillon électrique sera aménagé dans la grande grille qui autorise l'accès à la ferme.

M. le maire indique qu'à l'utilisation de ce Centre, il s'avère que des travaux plus ou moins lourds devront être réaliser, notamment dans la cour. Toutefois, ces travaux ne pourront se faire qu'après le vote du budget primitif 2006.

· Situation A.M.T.

M. le maire informe le conseil qu'une réunion était prévue entre les cabinets Virtz et Spaletti et A.M.T. pour arrêter les comptes. Cette réunion a été reportée. Ce qui entraîne un problème puisqu'il n'est toujours pas possible de clore les comptes. De ce fait, la C.A.F. ne peut pas nous verser le solde de la subvention qui avait été accordée à la commune jusqu'au 30 septembre.

Il se propose d'adresser une lettre au directeur de la C.A.F. pour lui demander de bien vouloir procéder au versement du solde de sa participation à la commune ou a défaut de solliciter un report supplémentaire afin de permettre à l'économiste, responsable du chantier, de régler le contentieux qui l'oppose à l'entreprise A.M.T.

Gestion de la salle des fêtes

M. le maire informe le conseil que la gestion de la salle des fêtes a été confiée à un agent d'entretien, moyennant une rémunération de 5 heures supplémentaires par mois.

Chemin des Graviers

M. le maire rappelle au conseil la demande formulée par M. Christian Jayet concernant le rachat du chemin des Graviers par les riverains.

Il indique qu'il a reçu ce jour M. Jayet qui lui a confirmé que l'ensemble du chemin serait racheté par trois riverains.

Il lui a rappelé qu'avant de vendre une partie de ce terrain, il faut déjà en être propriétaire. Or, la Z.A.C. de la Ferme-du-Pavillon n'a toujours pas été rétrocédée à la commune.

M. le maire a rappelé à M. Jayet que ce projet de rachat devra faire l'objet d'une enquête publique et que tous les frais : géomètre, notaire, etc. seraient à la charge des futurs acquéreurs et que le prix fixé par le conseil municipal de septembre 2003 est toujours d'actualité.

Remplacement de l'agent webmaster

M. le maire informe le conseil que cet agent est actuellement en congé maladie. Ce congé sera suivi, sous peu, d'un congé maternité.

Le bureau municipal a décidé de le remplacer à partir de lundi prochain par un vacataire.

S.I.E.T.R.E.M : Déchetterie à Chanteloup-en-Brie

M^{me} Chevalier informe le conseil qu'à la dernière commission du Syndicat intercommunal pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers, elle a transmis la proposition de l'EPAMarne de l'installation d'une déchetterie sur une parcelle des terrains d'activité de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre. Contact va être pris avec la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire.

Cette déchetterie sera paysagée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La circulation engendrée ne sera pas source de nuisances pour les résidants.

Cette déchetterie devrait employer 13 à 15 personnes.





RÉSULTATS DE L'ÉLECTION CANTONALE des 18 et 25 septembre 2005

Jean CALVET réélu.

Nous votions les 18 et 25 septembre derniers pour élire le conseiller général de notre canton de Thorignysur-Marne. Une consultation qui faisait suite à l'invalidation des

précédentes élections après que Jean-Paul Balcou ait déposé un recours en nullité contre Jean Calvet. C'est finalement Jean Calvet (gauche plurielle) qui l'a emporté pour 108 voix de plus que sa rivale Chantal Brunei (UMP), par ailleurs députée de la circonscription, qui prenait pour l'occasion la place de Jean-Paul Balcou. Chanteloup s'est déterminé, à une large majorité, pour Jean Calvet: 209 voix contre 101. Le taux d'abstention était, quant à lui, record, avec près de 71,51 % des inscrits au second tour.

Résultats sur le canton de Thorigny : Inscrits: 24 307 - Votants: 7 585 - Exprimés: 7 349 Abstention: 68,79 %

Jean Calvet (Vert): 3 707 (50,44 %) ELU Chantal Brunel : 3 642 (49,56%)

CHANTELOUP-EN-BRIE	1 ^{er} TOU	IR	2 ^e TOU	IR
CHANTELOUP-EN-BRIE	Résultats	%	Résultats	%
Inscrits	1 088		1088	
Émargements	272		319	
Enveloppes et bulletins contenus dans l'urne	272		319	
Enveloppes et bulletins nuls	4		9	
Suffrages exprimés	268		310	28,49
Nombre de votes par procuration	1		1	
ONT OBTENU :				
CALVET Jean	148	55,2 2	209	67,42
BRUNEL Chantal	81	30,2 2	101	32,58
REY Jean	20	7,46	-	-
ZELLER Elisabeth	10	3,73	-	-
JARRY Philippe	6	2,24	-	-
LANGUEREAU Laurence	2	0,75	-	-
MULLER Alain	1	0,37	-	-

LA GRÈVE

« Calomnier, calomnier. Il en restera toujours quelque chose... »

Le 3 octobre dernier était lancé un mot d'ordre national de grève par les organisations syndicales.

Une très grande partie du personnel communal a souhaité – seule – s'inscrire dans cette action sans y être « obligée » par le Maire.

Eh oui! les rumeurs, encore les rumeurs, certain individu a fait courir cette rumeur auprès de parents d'élèves.

Sachez, évidemment, qu'il n'en est rien. Même si j'estime personnellement qu'il y avait bien des raisons profondes et légitimes pour que les personnels communaux fassent la grève et même si cette grève a perturbé les services et a attiré au maire des récriminations diverses et variées...

La calomnie et les rumeurs ne sont pas rares dans nos villages. Hélas! Mais on pourrait espérer que ceux qui se plaisent à les répandre fassent, à leur tour, la grève des propos non fondés.

LE MAIRE.

NI DIEU NI PÈRE NOËL

De plus en plus de Chanteloupiens se tournent vers le Maire pour qu'il trouve des remèdes ou des solutions pour régler leurs problèmes personnels ou d'inter-générations ou encore de voisinage.

Je les écoute toujours. Mais, hélas! Je ne peux transgresser les règlements et les lois. Je ne peux, non plus, répondre à toutes les propositions techniques et matérielles qui me sont faites. D'une part, parce qu'il n'y a pas de solution miracle (souvent une intervention déclenche d'autres problèmes...) et que d'autre part, toute action matérielle se traduit par des moyens financiers que nous n'avons pas ou qu'il faut budgétiser quand cette action revêt un caractère général et collectif.

Le Maire.



Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui Ceux qui voudraient faire la même chose, Ceux qui font précisément le contraire, et surtout la grande armée des gens beaucoup plus sévères, qui ne font rien.

J. Clarétie.



RETROUVEZ LES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES SUR LE SITE DE MARNE-ET-GONDOIRE

communauté d'agglomération

http://www.marneetgondoire.fr



http://www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Département
SEINE-ET-MARNE
Canton
THORIGNY-SUR-MARNE
Commune
CHANTELOUP-EN-BRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2005.09.24 Police

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE

Nous, maire de la commune de Chanteloup-en-Brie,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2;

VU le Code pénal et notamment son article R. 610-5;

VU le Code des débits de boissons, chapitre premier du titre IV, et notamment ses articles L. 65, L. 79 et R. 4;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de la route et notamment ses articles R. 412-51 et R. 412-52 ;

VU la loi nº 92-1444 du 31 décembre 1992 et le décret nº 95-408 du 18 avril 1995 relatifs à la lutte contre le bruit :

VU le règlement sanitaire départemental et notamment son article relatif aux mesures générales de propreté et de salubrité ;

VU l'arrêté préfectoral;

CONSIDÉRANT l'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et de cannettes d'aluminium dans certains endroits de la commune, notamment dans certains lieux ouverts aux enfants ;

CONSIDÉRANT le danger que constituent ces détritus pour la sécurité des piétons et des enfants ;

CONSIDÉRANT que la consommation de boissons alcooliques en réunion dans ces endroits favorise la multiplication de ces détritus, et occasionne des nuisances sonores, notamment en période nocturne sur le domaine public ;

CONSIDÉRANT que cette situation favorise en soirée et la nuit la constitution de groupes dont il convient de prévenir l'émergence ;

CONSIDÉRANT les doléances des riverains ;

CONSIDÉRANT les interventions effectuées par les services de police pour ces motifs ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures portant réglementation sur la consommation de boissons alcoolisées ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: La consommation d'alcool est interdite sur toutes les voies communales, chemins piétonniers, places publiques sur l'ensemble de la commune de Chanteloup-en-Brie, tous les jours entre 21 heures et 6 heures du matin.

Article 2 : M. le Commissaire principal de police de Lagny-sur-Marne M. l'adjoint au maire chargé des travaux de Chanteloup-en-Brie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chanteloup-en-Brie, le 1er septembre 2005.

Le maire,

~ · · ·

Gérard Willaume.



LES ÉLUS LOCAUX S'INQUIÈTENT

Avec la réforme de la taxe professionnelle et l'instauration du « bouclier fiscal » annoncées par le gouvernement, les maires, les présidents de conseils régionaux et généraux craignent la disparition d'une partie de leurs moyens financiers.

LES RÉFORMES fiscales annoncées par le gouvernement, pour 2006, suscitent critiques et inquiétudes chez les élus locaux.

La réforme de la taxe professionnelle (TP) est celle qui alimente le plus de craintes, notamment à gauche. « Le gouvernement veut se venger du second tour des élections régionales et cantonales », expliquait, mardi 27 septembre, Augustin Bonrepaux, député (PS) et président du conseil général de l'Ariège, après avoir écouté Jean-François Copé, ministre délégué au budget, présenter le projet de plafonnement de la TP devant le Comité des finances locales (CFL). « Le gouvernement organise l'asphyxie programmée des collectivités », s'exclamait, à la sortie, Didier Migaud, député (PS) de l'Isère.

« Pour alléger la charge fiscale sur les entreprises, et pour préserver leur compétitivité », a rappelé M. Copé, devant les élus du CFL, le gouvernement prévoit que les collectivités devront désormais rembourser aux entreprises une partie de leur cotisation de taxe professionnelle quand celle-ci dépassera 3,5 % de leur valeur ajoutée. Pour les années 1995-2004, l'État prendra en charge le trop-versé. Il fournira ainsi un effort exceptionnel de 1,4 milliard d'euros qui sera réparti entre 200 000 entreprises (sur 2 millions au total).

Mais à partir de 2004, les collectivités prendront le relais de l'État. Et ce n'est qu'à partir de 2008 qu'elles devront rembourser, elles-mêmes, aux entreprises, le trop-payé de 2005, 2006 et 2007. Le gouverne- ment oblige ainsi les collectivités à renoncer à une partie des importantes hausses de la TP votées en 2005 : + 6,8 %, soit une augmentation de 1,6 milliard par rapport à 2004.

Sur cette somme, les entreprises qui atteindront le plafond de 3,5 % auront cotisé 469 millions de trop. Les collectivités devront donc leur reverser ce montant. Celui-ci n'équivaut qu'à 2%

du produit de la TP, en 2005. Mais il représente 25 % de l'augmentation de la taxe professionnelle, votée par les régions, départements, communes et intercommunalités en 2004.

« Nous sommes piégés, explique François Patriat, président (PS) de la région Bourgogne. Le gouvernement dit aux Français : les régions de gauche ont voté des hausses fiscales mais vous ne les paierez pas... »

Ainsi la Bourgogne a calculé qu'elle devrait rembourser 19 millions d'euros de recettes de TP sur un total de 71,5 millions de produit escompté en 2005, soit plus de 30 % de recettes en moins. « Ce qui représente l'équivalent de la moitié de nos aides aux entreprises ou bien les deux tiers de nos dépenses d'investissements dans les lycées, ou bien encore notre budget de formation pour 4000 apprentis. » L'Association des régions de France (ARP) dénonce ce « nouveau coup bas» porté aux régions et qui leur fait perdre « toute capacité à agir et à assumer leur politique au moment ou l'État se désengage massivement ».

Pour ne pas perdre les 469 millions d'euros escomptés en 2005, les élus de gauche - mais aussi certains à droite - aimeraient que le gouvernement décale à 2005 l'application de cette réforme. « Il ne serait ni juste ni responsabilisant pour les collectivités que ce soit le budget de l'État qui prenne à sa charge ces augmentations excessives », a répondu, par avance, M. Copé devant le CFL.

« Cette réforme est un moyen de brider les collectivités locales », considère l'Assemblée des départements de France (ADF) dans une résolution future, adoptée lors de son congrès, jeudi 29 septembre, à Valence (Drôme). « Nous n'aurons pas d'autres choix que d'augmenter d'autant la taxe d'habitation ou la taxe sur le foncier bâti », fait valoir Thierry Carcenac, président (PS) du conseil général du Tarn.

« UNE RÉFORME FOLLE!»

Les élus de droite sont presque aussi inquiets. « Cette réforme est une menace grave pour l'intercommunalité. C'est la moitié du pouvoir fiscal de nos groupements que le gouvernement va supprimer d'un coup », explique Marc Censi, président (UMP) de la communauté d'agglomération du grand Rodez et président de l'Assemblée des communautés de France (ADCF). D'autres prévoient de faire passer des « ajustements nécessaires » pendant le débat parlementaire.

Les élus de la majorité se montrent, en revanche, très critiques sur l'autre réforme : celle du « bouclier fiscal » (Le Monde du 29 septembre). Afin de plafonner les prélèvements fiscaux à 60% des revenus, le gouvernement a prévu d'additionner aux impôts nationaux la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti. L'État remboursera les contribuables trop assujettis. Mais il « refacturera » aux collectivités le tropversé au titre des impôts locaux.

Au nom de « l'autonomie financière garantie par la Constitution », Pierre Méhaignerie, président (UMP) de la commission des finances à l' Assemblée nationale, Jean- Pierre Fourcade, sénateur (UMP) des Hauts-de-Seine, Jacques Pélissard, député (UMP) du Jura et président de l'Association des maires de France (AMF) ont entrepris de faire le siège du gouvernement pour qu'il renonce à « ponctionner » les élus locaux. « Le bouclier fiscal est une réforme folle ! s'exclamait, de son côté, Charles de Courson, député (UDF) de la Marne, à l'issue du CFL. Les communes qui ont de faibles recettes de taxe d'habitation, mais dont certains contribuables payent beaucoup d'impôts sur le revenu, voire l'ISF, vont être obligées de reverser à l'État une part de leurs impôts locaux. Il va falloir exclure les riches de nos communes... alors! »

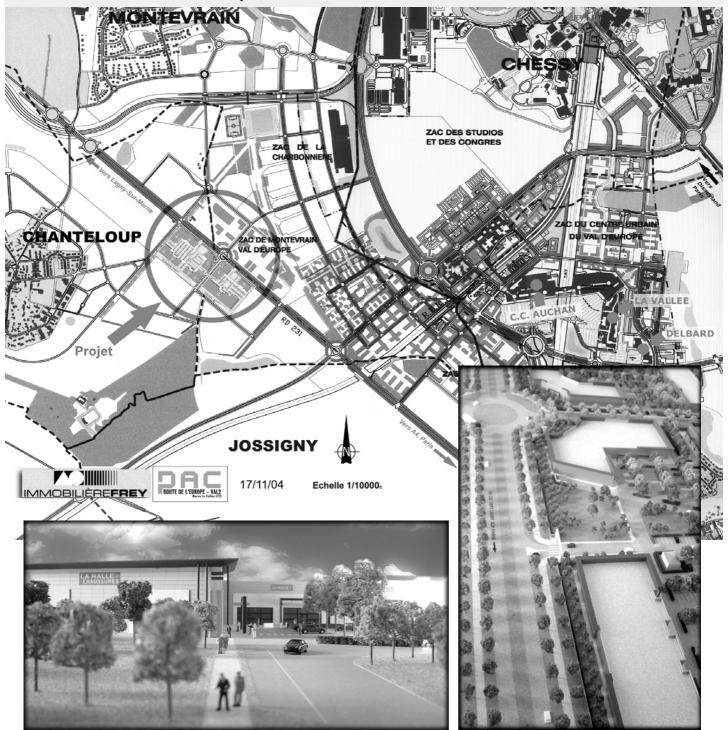
> **Béatrice Jérôme** Source : « Le Monde »



ON EN PARLE...

UNE PREMIÈRE SUR LA Z.A.C.

Sur la ZAC du Chêne Saint-Fiacre, en bordure de la R.D. 231 (route de Provins), la société rémoise IMMOBILIERE FREY envisage la création d'un parc d'activités commerciales nouvelle génération qui accueillera environ 30.000 mètres carrés de commerces dans les secteurs de l'équipement de la personne, de la maison et du foyer et des loisirs. Dans un environnement particulièrement arboré et architecturalement valorisant, le projet proposera une large gamme de produits pour les ménages faisant de ce site un nouveau lieu de consommation sur le secteur 3 de Marne-la-Vallée. Ce projet s'inscrit en complément du Centre Commercial Val d'Europe, de La Vallée de la Mode et des centres-villes avoisinants.



Si les délais de procédure de réalisation sont respectés, les commerces ouvriront pour la fin 2007. Le projet sera par ailleurs générateur de 231 emplois.

AU SERVICE COMMUNAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS SALON DU LIVRE LES 19 ET 20 NOVEMBRE



Lors du Salon du Livre, les 19 et 20 novembre, différentes manifestations seront proposées:

- La conteuse Sabine Richard interviendra dimanche après-midi pour les enfants de 3 à 6 ans de 16 h 30 à 17 heures, et pour les 6 ans et plus de 15 h 30 à 16 h 15... Les contes racontés seront issus d'un répertoire varié, mêlant humour et merveilleux, drôleries et sagesses.
- Une création d'illustration en noir et blanc et à l'encre autour du thème « Les visionnaires », par Anne-Sophie Servantie le samedi avec les écoles de 10h00 à 12h00, et le dimanche de 15 heure à 17 heure (pour tous les âges).
- La bibliothèque de Collégien présentera aux enfants des écoles, le samedi matin (10 heures—12 heures) ainsi que le dimanche après-midi (15 heure - 17 heure) pour tout le public, l'écrivain Jules Verne et son aspect visionnaire dans la littérature.
- Des lectures poétiques par Anne Mounic à 15 heure pour tout public.

- Une présentation de la technique de la gravure par une projection d'un film et de présentation de plaques gravées.
- Librairies Marqu'Ta Page, Librairie du Livre au Quotidien et le bouquiniste de Lagny. Et présentation de livres rares sur le peintre Van Dongen.
- Stand de vieux livres.

A bientôt!



Cécile Benattar Responsable du Service culturel

CHORALE POUR ADULTES

Une chorale pour adultes
Ouvre cette année à
Chanteloup-en-Brie les mercredis de
19 h 20 à 20 h 20.

Tarif par trimestre :

Pour les Chanteloupiens : 30 € Pour les Hors-Chanteloupiens : 36 €

Pour tous renseignements:

Tél.: 01-64-12-74-54.

Pour les cours de piano, le mercredi, il reste des places...





LES JOURNEES DU PATRIMOINE 2005-2006

Présentation de Chanteloup-en-Brie et de son église

Plus probablement « canton du loup » que « chant du loup » ou canilupus (chien-loup) ou Chantealoup (chant de l'alouette) ou encore canteleu (pierre levée), Cantu Lupi (Chanteloup) n'a guère d'histoire officielle jusqu'au XIII^e siècle qui vit l'érection de l'église primitive connue dès 1195. La paroisse ne date que du XIII^e siècle.

En 1789, le village fait partie de l'Election et de la Généralité de Paris. Il est régi par la commune de Paris. L'église paroissiale, dédiée au saint Sauveur, appartient au diocèse de Paris. Saint-Eutrope, et sa fête patronale le 30 avril est la fête du patron du pays et non de l'église.

Le village de Chanteloup-en-Brie, à 4 km au Sud-Est de Lagny-sur-Marne était, il y a quarante ans, un petit village de 260 habitants. Sa position à 35 km de Paris et dans le secteur III de Marne-la-Vallée, explique que, depuis, sa population à presque septuplée (1 780 habitants au recensement de 1999). Cette évolution importante a été bien maîtrisée et l'identité villageoise originelle conservée et réaffirmée. Un acquis géographique naturel aide à préserver l'équilibre nécessaire entre les zones d'activité dynamiques au Nord-Est, le long de la route départementale sur un site de plateau et des espaces boisés ou de verdure sur les pentes douces qui descendent au Sud-Ouest vers les rus des Gassets et du Gondoire.

L'élément le plus notable en contact avec ce relief est le bois de Chigny au Nord-Ouest. De ce contraste entre nature et activités, il tire son caractère et sa qualité.

L'église

Il s'agit d'une petite église. Ses dimen-



sions: 12,50 x 5,35 mètres. Elle est difficilement datable; par sa silhouette extérieure, peut-être du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Elle possède une cloche médiévale classée et des fonds baptismaux probablement du XVI^e siècle.

En 1987, elle a fait l'objet d'un ravalement extérieur complet et de la réfection totale de la couverture.

Son décor intérieur

Le grand plafond a été repeint par une artiste locale, Nicole Michigan, entre 1989 et 1990. Le thème est celui de la Transfiguration du Christ.

Son thème : il est raconté dans l'Evangile de saint Mathieu. Le Christ fut transfiguré devant Pierre, Jacques et Jean. Moïse et Elie étaient à ses côtés. Le Christ annonçait, par ce signe, sa résurrection après l'épreuve de la Passion.

Au-dessus de la tribune, on observe les douze fils de Jacob, l'ancêtre des Juifs, symbolisant les douze tribus d'Israël et préfigurant les douze apôtres du Christ.

La statue de saint Eutrope

Située sur le nord de la nef à 2,20 m de haut, la statue du saint Patron, saint Eutrope, en pierre colorée date de la fin du XV^e siècle et est inscrite aux Monuments

historiques en 1905.

Le saint est revêtu d'un costume épiscopal galonné en fleurs de lys.

A u p a r a v a n t , la statue était blanche puisque recouverte d'un épais badigeon blanc qui masquait totalement la polychromie. Elle fut restaurée en 2002. Après sa restauration, elle mis à jour une statue en pierre peinte dans des tons brunrouge.

Saint Eutrope est un saint légendaire. Plusieurs personnages en portent le nom. Le plus connu est supposé avoir

évangélisé la Saintonge, autour de Saintes, dès le premier siècle, et à la demande de saint Pierre en personne. En effet, la Légende dorée rapporte que, né à Babylone d'un amiral perse, tout jeune enfant, notre saint aurait assisté au sermon sur la montagne et au miracle de la multiplication des pains ; il aurait placé les palmes sous les sabots de l'âne le jour des Rameaux. Ensuite, il part pour Rome et, à la demande du pape, il partit évangéliser la Gaule avec saint Denis. Il subit le martvre, un bourreau lui fendit le crâne d'un coup de hache, pour avoir converti la fille du gouverneur de la ville. C'était la vieille des calendes de Mai, le 30 avril.

Sur le plan iconographique, il est toujours représenté mitré avec son instrument de son martyre : la hache.

La cloche de l'église

Cette cloche en bronze est d'une grande particularité, puisque datant du XIII^e siècle, elle est la plus ancienne du Département. Elle fut classée aux Monuments historiques en 1905.

Elle mesure 60 cm de diamètre. Son poids est approximatif de 125 kg. Elle porte une inscription une seule ligne, en capitale gothique en relief: « EGO VOCOR PE-TRUS MILES DE CANTU LUPI », c'est-à-



dire : « Moi, je m'appelle Pierre, chevalier de Chanteloup ».

Deux autres objets mobiliers appartenant à l'église sont inscrits aux Monuments historiques depuis 1979 :

- Le Christ en croix, en bois et datant du XVII^e ou XVIII^e siècle.
- D'une paire de bras de lumière en bronze, en partie dorée datant du XIX^e siècle.



Cécile Benattar Responsable du Service culturel

Description de la fresque de l'église

Cette église est consacrée au culte de Saint Sauveur, l'usage populaire y célèbre aussi saint Eutrope, patron des médecins (il guérissait de l'hydropisie).

La décoration d'une église doit être adaptée au lieu et à qui elle est dédiée. D'abord à Saint Sauveur : donc cela a conditionné la peinture de la voûte. Pour Saint Eutrope, il y a sa statue qui a retrouvé sa belle polychromie. Saint Sauveur, assimilé au Seigneur lui-même, est célébré le 6 août, jour de la Transfiguration : donc, ce sera le thème central de la fresque. Cette scène est racontée dans l'Evangile de Mathieu, au chapitre 17 et est précédée de la phrase " Jésus dit alors à ses disciples : si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive ". Jésus annonçait par là sa résurrection après l'épreuve de la passion. " Ne parlez à personne de cette vision jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts."



Si l'on se retourne vers l'arrière de l'église, on remarque au-dessus de la tribune, les douze fils de Jacob, qui ont été les patriarches des douze tribus d'Israël. Ceux-ci préfigurent les douze apôtres de Jésus. Ces douze ancêtres sont le signe de la tradition et de l'enracinement de notre foi jusqu'au début de l'histoire du peuple hébreu.

Ces patriarches sont placés selon un axe central composé de Joseph et de Benjamin, enfant de Rachel, deuxième épouse, la préférée de Jacob. Ils n'ont pas de barbe : Joseph avait été vendu par ses frères et vivait en Egypte et Benjamin était bien trop jeune. Les autres patriarches, cinq de chaque côté et enfants de Lia (première épouse de Jacob) sont représentés barbus, selon l'usage de l'époque. (Le peintre avait demandé à de nombreux hommes portant la barbe de bien vouloir poser et servir de modèle). Juda, sur la droite, est représenté avec son symbole dans les nuages, le lion, selon une des visions descendant de la tribu de Juda.

Le Sauveur est le sauveur de tous les humains, même ceux venus avant lui, ceux de l'Ancien monde. Si nous nous toumons, dans l'église, nous voyons que le Christ est toumé vers le futur, vers le Nouveau monde. Entre les deux, l'arc-en-ciel - symbole de l'alliance de Dieu avec les hommes après le déluge - le Christ porte cette alliance à bout de bras, lui dont le sang versé sera le signe de la Nouvelle alliance pour le rachat de nos fautes, de nos péchés.

Le visage du Christ, transfiguré, est représenté à la fois comme réel et irréel (divin). Il est parfaitement symétrique, alors que les humains ne le sont jamais, ayant toujours un côté plus développé que l'autre. Jésus est parfait.

La dorure autour de sa tête est signe de l'autre monde, qui n'a pu être représenté sur cette fresque, puisqu'il est encore à venir.

Le rayonnement sur son corps vient de son cœur (comme le rappelle le tableau de l'autel) et symbolise l'amour de Jésus pour tous les hommes. Cet amour de Jésus nous est donné pour nous sauver du mal et des dangers du monde d'aujourd'hui, représentés par les nombreuses vagues piquantes et agressives qui menacent de tout engloutir.

Elie, à gauche, et Moïse, à droite de Jésus.

Moïse, selon la tradition, est représenté avec les tables de la Loi. Qui pouvait, mieux que le premier magistrat (barbu lui aussi) de la commune, tenir ce rôle et prêter ses traits à ce grand législateur?

Les trois apôtres, Pierre, Jacques et Jean, volontairement informes, rappellent l'humanité endormie dans la mort, avant la venue de Jésus. Leur taille énorme, est pour signifier que chacun d'eux représente une foule innombrable de personnes.

Ils ne sont pas " esthétiques " pour suggérer les lenteurs de l'évolution humaine.

La colombe rappelle l'Esprit saint.

Dans la genèse, la Bible nous dit qu'au commencement, l'Esprit de Dieu planait sur les eaux. Une colombe (avec son rameau d'olivier) a annoncé la fin du déluge. Lors du baptême de Jésus au Jourdain, la colombe était le signe de la présence de Dieu.

L'œil dessiné sur la colombe rappelle la conscience (l'œil était dans la tombe et regardait Caïn).

Caïn est le symbole du mal cherchant à engloutir le monde. La conscience est le signe de l'Esprit divin qui, grâce à Jésus, sauve le monde de cet engloutissement. Pour accéder à ce monde futur, transfiguré, on est invité à suivre Jésus. Mais la vie de Jésus, avant la résurrection, est marquée par la Passion. Sept anges sont présents ; les sept attributs de la Passion : la colonne de la flagellation, le fouet, la lance, la croix, le marteau, les clous, la couronne d'épines. A gauche, Jésus nous demande de le suivre. Il est représenté jeune et imberbe, comme il fut représenté jusqu'au III^e siècle. A droite, Jésus au Mont des Oliviers, accepte la Passion. Une aile d'un ange lui touche le poignet pour montrer qu'il sera crucifié (un clou percera son poignet) et l'autre aile montre l'emplacement où le soldat romain lui percera le côté.

Le planisphère est l'évocation du salut pour tous les hommes, le Christ

souffrira sa passion pour sauver toute l'humanité, hommes de tous pavs. de toutes races et de toutes conditions et nous serons appelés à le suivre aussi dans sa Résurrection, dont le signe est la Transfiguration.



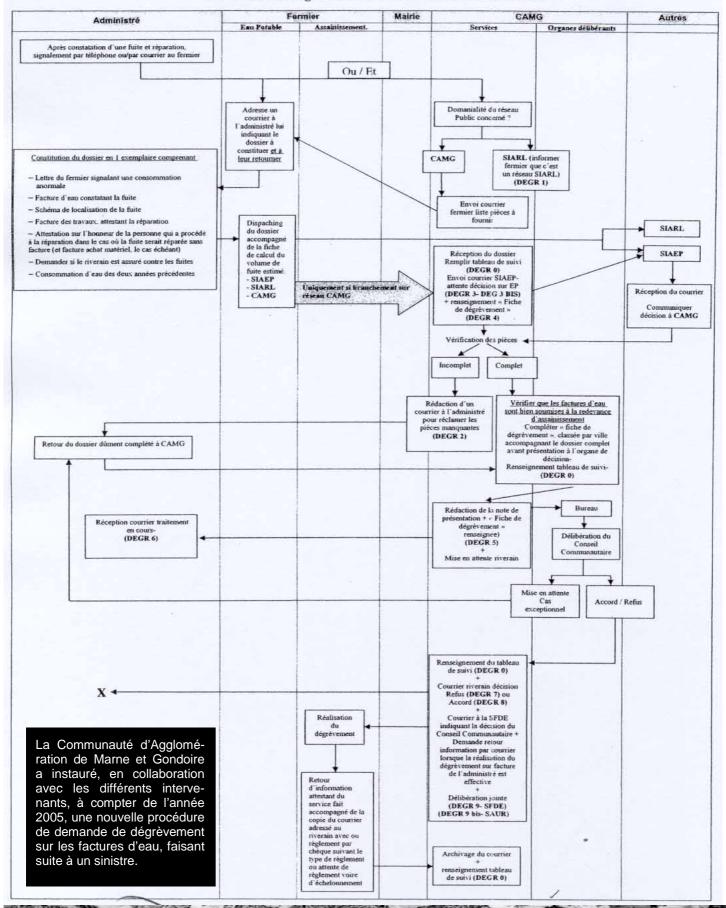
L'artiste peintre, Nicole MICHIGAN



communauté d'agglomération

NOUVELLE PROCÉDURE DE DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT SUR LES FACTURES D'EAU

Demande de Dégrèvement sur facture d'eau suite sinistre



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Le 31 décembre dernier délai!

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales sont invitées à se présenter en mairie, dès maintenant, et, au plus tard, le samedi 31 décembre de 9 h 30 à 12 heures, dernier délai.

Lors de votre demande d'inscription, vous devez présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, etc.) ainsi qu'un justificatif de domicile (quittance EDF-GDF, France Telecom, etc.). Pour le jeune habitant encore chez ses parents, ces derniers devront fournir une attestation d'hébergement.

Voter est un devoir ! S'inscrire sur les listes électorales est obligatoire !

LE RECENSEMENT

16 ans c'est l'âge du recensement!



Pensez à vous faire recenser à la mairie de votre domicile

Filles et garçons de 16 ans et de nationalité française, faites-vous recenser dans les trois mois qui suivent votre date d'anniversaire à la mairie de votre commune. Le recensement est un acte citoyen volontaire qui vous donne des droits (participation à la journée d'appel de préparation à la défense, inscriptions aux examens et concours soumis à l'autorité de l'État dont le permis auto et moto, le CAP, le Baccalauréat...).

Pour plus d'informations, téléphonez au Bureau du Service National de Paris Tél.: 01-44-64-24-06.

ATTENTION! CETTE OBLIGATION NE DOIT PAS ÊTRE NÉGLIGÉE!

DES MARATHONIENS COMMUNAUTAIRES

A suivre!



La première èdition du marathon de Marne & Gondoire s'est tenue dimanche 12 juin dernier. Cette manifestation, appelée à constituer un rendez-vous sportif

annuel, a connu un réel succès dont les excellentes conditions météorologiques ne sont pas l'unique raison. La forte implication de tous les bénévoles sollicités pour seconder les organisateurs de la course a en effet été un facteur-clé de réussite. Je voudrais à ce stade, et au nom de tous mes collègues du conseil, adresser des remerciements particuliers à tous les bénévoles de Chanteloup ainsi qu'aux dirigeants de l'A.S.C. qui se sont mobilisés pour assurer le succès de l'événement au niveau de notre commune. Merci donc à M. et Mme DESPLANQUE. FOUQUOIRE. ROBLOT, BROUILLARD, THÉAULT JIGUET, Mmes Martine BERNADAT, Muriel TENGA, Véronique TANTER et Catherine AKE-ROYD, MM. Antoine MARTINEZ, Claude MASSART, Éric MUNIER, Lucien CAPO, Manuel MAROIS et Bruce TARANTIK.

Le public venu nombreux encourager les concurrents a pu, au-delà du spectacle sportif d'une course âprement disputée, apprécier les diverses animations et représentations organi-

sées au niveau de chacune des mairie-étapes ainsi qu'au sein du parc de Rentilly. La journée s'est achevée dans une ambiance festive et ludique, sur ce même site, par un barbecue géant où étaient conviés tous les bénévoles et leurs famille.

Pour ce qui concerne l'aspect purement sportif, le marathon adulte s'est déroulé sur un parcours rendu exigeant par la diversité du relief sur lequel s'étend notre communauté d'agglomération. Il intégrait une course par relais en parallèle de la compétition individuelle. 82 concurrents dont 4 femmes auront été au bout d'eux-mêmes dans cette course individuelle, le 1er ayant parcouru les 42, 195 kms en 2 h 44'52", soit une moyenne soutenue de 15,4 km/h environ.

Notre commune était, quant à elle, représentée dans le marathon-relais par une équipe constituée et encadrée avec le support de l'A.S.C. Chanteloup termine à la 16e place du classement général final par équipes, mais surtout à la 2e place derrière Guermantes du classement spécifique des équipes communales (hors clubs et structures affiliées). Félicitations à tous les coéquipiers et à leurs deux coéquipières pour leur temps remarquable de 3 h 24'06", soit une moyenne de 12,4 km/h environ.

Enfin, j'ai eu l'honneur et la lourde charge de représenter notre conseil et notre commune au sein de la seule équipe intercommunale (composée d'élus de chacune des 13 communes) inscrite pour l'événement. Notons simplement que cette équipe a terminé 1re du classement spécifique des équipes intercommunales, avec un temps total de 4 h 09'09". Cette équipe comme toutes les autres, fera certainement mieux à l'occasion de la prochaine édition fixée au 26 dimanche de juin 2006, et pour laquelle vous êtes tous, d'ores et déjà, conviés.

Eric TENGA, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse et des sports.

INFORMATIONS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX

DELIVRANCE DES PASSPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

DEPART EN VACANCES: PENSEZ A VOS PAPIERS.

Vous prévoyez cette année de partir à l'étranger. Il vous faut être titulaire :

- soit d'une carte nationale d'identité en cours de validité pour : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grand Bretagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Lichtenstein, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie, l'Estonie, la Hongrie la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, La République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, Malte et Chypre,
- soit d'un passeport en cours de validité pour les autres pays.

ATTENTION pour les ETATS-UNIS,

vous devez être détenteur d'un passeport sécurisé à lecture optique, soit d'un passeport ancien modèle avec visa.

Les mineurs doivent également détenir un passeport sécurisé individuel.

L'établissement de ces documents par la sous-préfecture demande un certain délai, incompressible en raison de l'afflux des demandes.

Les services de la sous-préfecture peuvent recevoir les demandeurs à titre exceptionnel et pour un motif d'urgence dûment justifié. Les critères de l'urgence sont les suivants : maladie ou décès d'un proche à l'étranger sur présentation d'un justificatif déplacement professionnel imprévu qui ne peut être différé, sur présentation d'une invitation à un colloque d'une convocation à une réunion ou d'une attestation d'employeur.

Dans votre intérêt pour un meilleur service, n'attendez pas le denier moment. Pensez dès maintenant à effectuer les démarches auprès de votre mairie.



BATTUE AUX LOUPS?

T out le monde sait que, depuis quelques années, la guerre fait rage entre les loups et les bergers alpins. Ce conflit semble s'être exporté jusqu'à là petite ville de Chanteloup-en-Brie, où une battue semble avoir été organisée.

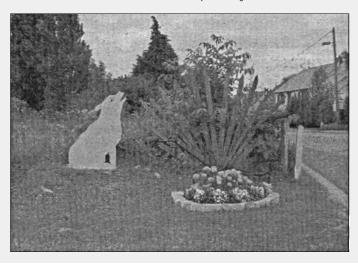
Il y a un peu moins de deux mois, les loups décoratifs postés à chaque entrée de la ville ont été abattus par de farouches chasseurs. En effet, selon les dires des habitants, c'est lors d'une première nuit que les loups du petit bois et celui de l'entrée côté Bussy, près de la route qui mène à la maison de retraite, ont disparu. Le lendemain, la famille de loups qui ornait la place fut à son tour massacrée. Cela n'a pas dû être aisé pour ces braconniers puisque la place est un lieu assez éclairé et que bon nombre de fervents écologistes protecteurs des loups auraient pu les voir et les dénoncer pour braconnage, dans cette ville que l'on pourrait qualifier de réserve naturelle.

Ces grands loups blancs aux yeux jaunes, qui jadis gardaient la ville, ne faisaient pas l'unanimité dans le village. Surtout depuis qu'une jeune fille arrivant de nuit, au rond-point du petit bois avait failli avoir un accident après avoir été surprise par leurs yeux jaunes et brillants. Malgré tous leurs efforts, les chasseurs n'ont pas réussi à tous les à battre. Un seul et unique loup a

échappé au massacre et est encore dressé sur ses quatre pattes, hurlant toujours au clair de lune.

Sur ce point une question demeure : parviendra-t-il à échapper à la tragédie qui a frappé ses confrères ? Ou succomberat-il, lui aussi, sous le poids des coups qui lui seront portés ? En attendant, chante loup...

Tiphame Angulré Source : « La Marne »



SOIREE DU CCAS: 105 convives attablés



Les quelque 105 participants, dont le maire de Chanteloup-en-Brie Gérard Willaume, eurent de surcroît le plaisir de retrouver sur scène La traditionnelle soirée dansante du Comité communal d'action sociale a animé, samedi dernier 8 octobre, la salle des fêtes Van-Dongen.

Comme chaque automne, les Chanteloupiens devaient répondre nombreux à cette invitation; occasion de faire la fête entre amis tout en apportant leur contribution financière aux activités du commité! Les bénéfices de ces rendez-vous festifs sont en effet destinés à étoffer le budget du CCAS.

Dominique Cagé et son orchestre "Mille Music". Fidèle à Chanteloup depuis déjà dix ans, Dominique Cagé devait tirer de leurs chaises les convives et tes entraîner vers la piste de danse jusqu'à une heure avancée de la nuit!

J.M. (La Marne)

DEVENEZ UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE

XXIIIe Concours 2005/2007

Plus de 180 métiers repartis au sein de 20 groupes :

- Métiers de bouche,
- Métiers du bâtiment, travaux publics, patrimoine architectural,
- Métiers de l'audiovisuel,
- Métiers de l'habitation / textile / cuir,
- Métiers de l'habitation / bois,
- Métiers de l'habitation / métaux,
- Métiers des structures métalliques,
- Métiers de l'industrie,

- Métiers de la terre et du verre,
- Métiers du vêtement,
- Métiers des accessoires du vêtement,
- Métiers de la coiffure et de l'esthétique,
- Métiers de la bijouterie,
- Métiers des techniques de précision,
- Métiers de la gravure,
- Métiers de la communication,
- Métiers liés à la musique,
- Métiers liés aux animaux,
- Métiers des fleurs et des jardins,
- Métiers de services...

Renseignements:

Secrétariat Général du Comité d'Organisation du Concours

« Un des Meilleurs Ouvriers de France » 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05

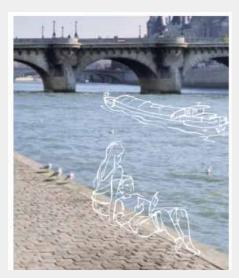
Tél.: 01-55-55-98-49 Fax; 01-55-55-99-19 www.mof.asso.fr

Contact: alcina.muller@mof.asso.fr

Inscriptions jusqu'au 31 décembre 2005

E NVIRONNE ME NT

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU À L'HORIZON 2015



Se mobiliser pour atteindre un bon état des milieux aquatiques

Adoptée en 2000, la directive-cadre sur l'eau fixe un objectif ambitieux mais pleinement nécessaire aux pays-membres de l'Union européenne : donner un coup d'arrêt à la dégradation des eaux et des milieux aquatiques et parvenir à un « bon état » à l'échéance de 2015. Après une première phase de diagnostic, l'heure est aujourd'hui à une vaste consultation du public sur les orientations à mettre en oeuvre dans le bassin Seine-Normandie.

L'enjeu est capital et la responsabilité de chacun est engagée. L'eau, patrimoine fragile et limité dont la dégradation demeure préoccupante, requiert la mobilisation de tous.

Le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie **Guy FRADIN** Le directeur régional de l'environnement d'Île-de-France, délégué du bassin Seine-Normandie Louis HUBERT

Agir ensemble pour une meilleure efficacité

Constatant la forte attente des citoyens vis-à-vis de l'environnement, les élus locaux ont pris conscience de la nécessité de mettre la gestion de l'eau au cœur des priorités politiques locales.

Chaque collectivité doit prendre toute sa part dans les actions à conduire en matière de production d'eau potable, d'assainissement, d'entretien des cours d'eau et des zones humides, sans oublier la gestion locale des situations d'inondation ou de sécheresse.

L'État doit, quant à lui, assumer ses responsabilités, notamment en ce qui concerne la police de l'eau, afin de faire respecter les lois et règlements. Ses établissements publics, les Agences de l'eau, apportent une contribution technique et financière. La gestion cohérente de l'eau nécessite, compte tenu du nombre important d'acteurs et d'organismes, une coordination des politiques.

Au niveau du bassin Seine-Normandie, le comité de bassin rassemble les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, associations), les collectivités et l'État. Lieu de concertation privilégié, il est chargé de piloter un nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux intégrant les préconisations de la directive cadre sur l'eau.

Ce document, véritable plan d'action pour les années à venir, dispose également d'une portée réglementaire essentielle. C'est pourquoi il sera également soumis à l'approbation du préfet coordonnateur de bassin avant fin 2008.

La qualité de l'eau à Chanteloup

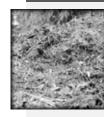
Elle est de bonne qualité.

Après analyse du 13 septembre par la Direction de l'Eau et de l'Environnement, l'eau de la commune contient peu de fluor et peu de pesticides.

Elle est donc conforme aux références de qualité pour les paramètres bactériologiques et bio-chimiques analysés. Le Conseil Général de Seine-et-Marne a mis en place un numéro spécial afin de vous renseigner:

01 44 30 02 77.

ET SION JARDINAIT AUTREMENT?



Vous avez un jardin, petit ou grand, fleuri ou potager, arboré ou non ou peut-être tout cela à la fois. Source de plaisirs ou de "galères", avec lui, nous allons sans cesse de surprise en surprise.

Actuellement, nous lisons ou voyons des reportages sur la toxicité des produits phytosanitaires utilisés dans nos

jardins. Nous nous interrogeons sur les conséquences de ces produits sur l'environnement et sur notre santé.

Peut-être avez-vous déjà fait des tentatives pour changer certaines de vos pratiques ou bien vous interrogez-vous sur de nouvelles manières de jardiner?

Nous vous proposons d'en parler ensemble, d'échanger nos savoirs et nos pratiques au cours d'une réunion qui aura lieu :

Le mercredi 7 décembre 2005 à 20 heures 30

À la salle Cartier-Bresson

Au cours de cette soirée, l'association "Tout simplement" vous informera de l'action « compostage » qui est actuellement en cours sur la com-

mune de Chevry-Cossigny (77). Il s' agit en fait de valoriser les déchets végétaux et de cuisine que nous avons l'habitude de mettre directement à la poubelle.

Au lieu de cela, les mettre de côté, les accumuler dans un composteur pour fabriquer un compost (excellent terreau naturel) dont bénéficiera votre jardin ou vos arbustes.

De nombreux avantages: moins encombrer la poubelle collective (1/3 de nos déchets), diminuer les coûts de transport et de traitement, faire bénéficier votre jardin d'un produit naturel et sain et réduire l'usage coûteux de produits de synthèse. Toutes nos expériences, nos envies et nos échanges pourront, si tel est le souhait des participants déboucher sur un projet autour de nos jardins à Chanteloup. Venez nombreux!

Merci d'avance de votre participation.

Françoise Massart,
Une habitante de Chanteloup.

CHANTIERS D'ÉTÉ

A l'initiative de Carole Pradère, directrice du centre de loisirs, une première expérience originale de chantiers d'été a été organisée la première semaine des vacances scolaires, au mois de juillet.



Le but de ces chantiers d'été était d'associer de jeunes adolescents membres du CLAJ (Centre Local Action Jeune) à l'équipe technique de la commune afin d'effectuer des travaux simples et sans danger sur le territoire communal, quatre heures chaque matin durant une semaine. Pour la partie éducative du projet, l'encadrement était assuré par Stéphane Bonneville, responsable du CLAJ, et, pour la partie technique, par Bernard Tavernier pour les espaces verts et par Charles Da Silva pour les bâtiments.

Au travers ces travaux la directrice souhaitait faire passer un message à tout un chacun afin qu'un regard différent soit porté sur les jeunes.

Dans le cadre de leur action permanente vers les jeunes de notre commune, les élus ont été séduit par ce projet dont l'ambition était de pouvoir permettre à ceux-ci de mieux intégrer la vie quotidienne du village par le biais de

travaux utiles à l'intérêt général. De mieux appréhender la difficulté que représente pour leurs aînés la répétition de ses tâches journalières et ingrates dans le seul but d'assurer le bien-être de la collectivité.

Durant la semaine du 4 au 8 juillet, Hillian, Tony, William, Damien et Mahamé ont rejoint l'équipe technique des espaces verts et des bâtiments pour une première expérience de travail au service de la collectivité.

Tâche ardue pour qui découvre pour la première fois les contraintes imposées par une activité ingrate qui ne ressemble pas à celle qu'ils pratiquent tout au long de leur scolarité.

L'effort à fournir pour embaucher à l'heure pour, durant quatre heures, assurer un travail soutenu et parfois ingrat à entretenir, ce qui le reste du temps est leur lieu de jeu où d'étude. Ils auront pu percevoir tout au long de ces matinées que la qualité de vie de tous à Chanteloup-en-Brie dépend aussi de ces tâches banales, sous estimées, que chaque jour les services municipaux accomplissent.

Pour être aller à leur rencontre sur le terrain, j'ai pu apprécier leur bonne humeur, leur bonne volonté et leur curiosité nouvelle de participer à quelque chose d'utile et, j'en suis certain, ils sauront faire passer à leurs camarades de jeux le message important du respect de l'autre.

J'ai eu aussi plaisir à discuter avec eux autour d'un pot de l'amitié à l'issue de cette semaine et, j'en suis persuadé, cette première expérience d'un travail pour la collectivité, aura modifié la vision qu'ils ont pu avoir jusque-là de leur village.

Alors je tiens à remercier ici publiquement, Hillian, Tony, William, Damien et Mahamé d'avoir été les précurseurs de ce premier chantier d'été. Qu'ils fassent passer ce message à leurs amis de tous les jours pour que puisse se renouveler cette expérience enrichissante pour tous. Chacun de nous, en fonction de son rôle, à le devoir d'encourager toutes formes d'échanges qui devraient favoriser une vie quotidienne plus harmonieuse en laissant de côté tous préjugés aux conséquences destructrices.

Marcel OULÉS Adjoint au Maire chargé des travaux.



ÉTÉ 2005: LES TRAVAUX

Comme chaque année le début des vacances scolaires estivales coïncide avec un certain nombre de travaux d'entretien et de maintenance à effectuer sur les bâtiments publics.

Certains de ces travaux ne peuvent être exécutés que par des entreprises spécialisées. D'autres sont réalisés par le service technique de la mairie.

Suivant la nature des travaux, des subventions départementales (FOND ECOLE) ou émanant de l'état (D.G.E., Dotation Globale d'Équipement) sont attribuées. Bien que plafonnées elles permettent néanmoins de mieux budgéter ces travaux nécessaires.



Ainsi des travaux importants ont pu être entrepris dans l'école. Réfection totale du préau, peinture de la charpente métallique et remplacement du bardage bois qui habillait celui-ci.



Une partie de la façade nord de l'école maternelle a elle aussi été habillée par un bardage bois semblable à l'existant. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention D.G.E. accordée en cette année 2005. Sauf que le dossier a été déposé au printemps 2003 et que les travaux ne peuvent démarrer qu'une fois celle-ci attribuée. Chacun pourra mesurer ce qu'est la volonté actuelle de désengagement de l'état et de réduction de ses dépenses en retardant au maximum l'accord de ces subventions utiles aux collectivités.

Dans le cadre de la subvention FONDS ECOLE accordée en temps et en heure par le département, des travaux d'amélioration de l'acoustique du restaurant scolaire ont été effectués. Outre le résultat technique qui semble à ce jour positif, l'aspect esthétique du procédé est aussi a souligner.

La grande salle de jeux de l'école maternelle a été repeinte

par les agents communaux, dans la continuité des travaux de rénovation interne entrepris l'année précédente.

La maison Jean-Moulin (petite enfance) a fait l'objet d'une première tranche de rénovation intérieure.

La grande salle de jeu a été repeinte, ainsi que la cuisine ; Des travaux d'étanchéité du toit terrasse ont permis de mettre un terme aux infiltrations d'eau qui avaient provoqué un dégât des eaux au niveau du plafond de la cuisine.

Au niveau de la voirie, à votre retour de vacances vous avez pu constater la suppression de la signalisation « Stop » au carrefour avenue de la Jonchère, route du Moulin-Bourcier, modifiant ainsi la notion de priorité. En effet c'est maintenant la règle de la priorité à droite qui s'applique conformément au code de la route.

Cette modification s'imposait pour fluidifier la circulation, les feux tricolores améliorant la sécurité du carrefour avenue de la Jonchère, route de la ferme du pavillon.

Nous pensons ainsi avoir répondu aux nombreuses demandes qui nous alertaient sur les désagréments qu'entraînaient l'existence de cette double signalisation contraignante.

C'est aussi pour répondre à une demande des riverains que de 23 heures à 6 heures les feux tricolores passent à l'orange clignotant (n'oubliez pas qu'alors c'est la priorité à droite qui s'applique) afin de limiter les nuisances sonores provoquées par l'arrêt au feu rouge et au moment du démarrage.

Enfin des travaux importants d'aménagement du cimetière auraient du débuter en septembre. Les marbriers profitant eux-aussi des vacances la livraison des matériels a été décalée retardant ainsi le début des travaux.

Un certain nombre de tombes (19) vont être relevées. Les ossements restants, après avoir été mis dans un réceptacle individuel répertorié, seront déposés dans un ossuaire élevé à cette intention. Bien sur avant que cette opération ne puisse se réaliser les recherches sur les ayants droit ont été entreprises conformément à la procédure réglementaire applicable.

Un columbarium de 10 cases va être construit, et un jardin du souvenir permettra la dispersion des cendres de ceux qui en auront émis la volonté.

Un banc de pierre réservé aux visiteurs qui viendront se recueillir complètera cet aménagement.

Par la suite d'autres tombes devront aussi être relevées pour achever la réorganisation du cimetière.

Après le vote du budget supplémentaire (conseil municipal du 15 octobre) d'autres travaux viendront clôturer cette année 2005.

Amélioration de l'acoustique, salle des petits au CLSH de la ferme. De même seront posés de stores vénitien dans cette même salle et dans la salle des anciens.

Enfin, afin de faciliter l'accès des usagers et des personnels un portillon électrique sera aménagé dans la grande grille qui autorise l'accès à la ferme.

Marcel OULÉS

Adjoint au Maire chargé des travaux.

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, **Électricité de France, Exploitation de Marne-La-Vallée**, réalise actuellement des travaux sur notre commune qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité. **Le jeudi 17 novembre 2005**entre 8 heures et 9 heures, entre 16 heures et 17 heures
à l'endroit suivant : CHÂTEAU DE FONTENELLE.

FOYER RURAL

Les chiffres de l'action

- Urgence, post-urgence : fonds investis 7 M €
- Construction : fonds investis 46,8 M €
- Eau : fonds investis 7,3 M €
- Santé: fonds investis 2,2 M €
- Relance économique : fonds investis 3,6 M €
- Préparation aux catastrophes : fonds investis 9 M € (dont Plateforme d'intervention rapide - PIROI)
- Autres actions : fonds investis 1,7 M €
- Fonds disponibles : 27,4 M €

105 millions
d'euros collectés
(80% en provenance des particuliers 20%
en provenance des entreprises)



Pour plus d'information : Inscrivez-vous pour recevoir notre newsletter et visitez notre mini site Asie : www.croix-rouge.fr

CROIX-ROUGE FRANÇAISE



NE TOLÉRONS AUCUNE SOUFFRANCE.

La Croix Rouge nous a fait parvenir ce document afin que nous soyons informés de l'utilisation des sommes perçues. sonnes qui ont témoigné par leur générosité.

Nous remercions encore toutes les per-

Le Foyer Rural de Chanteloup-en-Brie.

DOJO CHANTELOUP CLUB - UNE NOUVELLE SAI SON COMMENCE

« Depuis le 12 septembre nos Judokas et Ju-Jitsukas ont repris le chemin... des tatamis !

Avec cette année des nouveautés. Tout d'abords nous avons innové avec un cours ÉVEIL JUDO qui est réservé au 4-5 ans, ce cours ÉVEIL JUDO réunit les plus jeunes pour s'amuser sur le tatamis, avec des jeux éducatifs et l'apprentissage des règles du code moral. Bien sur nous avons différents cours en fonction des âges et de la morphologie de chacun.

Cette saison, nous continuerons à représenter la commune sur les compétitions amicales et officielles du département. Que ce soit le JUDO ou le JU-JITSU, il y a de la place pour tout le monde des plus grands au plus petits, des plus jeunes au plus vieux, et surtout pour tous prendre un maximum de plaisir.

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours vous inscrire pendant toute l'année.

Nous vous rappelons les horaires de nos cours :

COURS 2 (confirmés - 8/10 ans)......LUNDI 17H30/18H45 & MERCREDI 19H15/20H30 COURS 3 (ado./adultes 11 ans et +).....LUNDI 18H45/20H00 & MERCREDI 15H30/16H45

JU-JITSUMARDI 20H00/21H30

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS: 01.60.05.74.95 - 06.07.12.21.51 SITE INTERNET: www.dojochanteloup.com et dojochanteloup@aol.com

REJOIGNEZ-NOUS - BONNE RENTRÉE A TOUS!

Dominique BIZOT Président du DOJO CHANTELOUP CLUB"

AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE CHANTELOUP

Nouveau bureau 2005-2006

<u>Présidente</u> Jocelyne Psalmon

<u>1^e Vice-présidente</u> Floriane Péron

2^e Vice-président Yves Claisse

<u>Trésorière</u> Sophie Ikotorva

<u>Secrétaire</u> Émilie Rousseau

Automne Élagage

Rappel: pour des raisons de sécurité et de propreté, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres dépassant de leur propriété et débordant sur la voie publique, y compris les chemins piétonniers...



Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h

© 3939

■ 0,12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe ■

ADRESSES UTILES

AIDE AUX CONSOMMATEURS

Familles de France Pays de Lagny est une association de consommateurs agréée.

Elle vous propose avant un achat important de vous renseigner sur les tests comparatifs, la rédaction des devis et bons de commandes, les modalités de paiement et de rétractation.

A la suite d'un achat ou de travaux, elle peut vous conseiller pour faire appliquer les clauses de garantie et vous aider dans le règlement, si possible "amiable" de litiges.

<u>Permanences sans RDV</u>: 19 rue du Docteur Naudier LAGNY SUR MARNE.:

Mardi: 10h00 - 12h00 et 16h00 - 18h00

Jeudi : 10h00 - 12h00 Téléphone : 01 64 30 21 47

Internet: http://ffpaysdelagny@free.fr

Vous êtes intéressé par la défense du consommateur, vous avez du temps à consacrer aux autres, vous cherchez une activité valorisante, le secteur consommation de l'association recherche des volontaires, bénévoles pour tenir des permanences. Votre formation sera assurée. Rejoignez une équipe dynamique, rejoignez-nous.

ASSEDICS

Pour mieux répondre à vos attentes, l'ASSEDIC se réorganise :

A votre disposition: www.assedic.fr

Ou par téléphone : 0 811 01 01 77 (coût d'un appel local)

Sur les sites :

lundi, mardi, jeudi de 8h45 à 16h15, l'après-midi exclusivement sur rendez-vous, mercredi, vendredi de 8h 45 à 12h30

QUELQUES NUMÉROS UTILES

<u>AVIMEJ</u>	01 60 09 75 41
(Service d'accès au droit et d'aide aux victimes	01 60 24 33 61
dans les antennes de justice)	

AIDS SEINE ET MARNE

(Association de Prévention, d'information

et de lutte contre le SIDA)

JEUNES VIOLENCES 0 800 20 22 23

(Écoute)

<u>UNAFAM</u> 01 64 02 29 63

(Union Nationale des amis et familles de malades mentaux)

PERMANENCE EN MAIRIE
DU SERVICE COMMUNAL
DE LA CULTURE
AUX HEURES
D'OUVERTURE
DE LA MAIRIE

MARNE LA VALLÉE - ÉTUDIANTS

Il y a 4 ans, L'Université de Marnela-Vallée a ouvert son savoir à un public plus large en créant une université pour tous. Souhaitant faire partager à la population locale les savoirs et savoir faire de l'Université, « Marne-la Vallée à tout âge » propose cette année 10 cycles d'informatique le samedi matin e

savoir faire de l'Université, « Marne-la Vallée à tout âge » propose cette année 10 cycles d'informatique le samedi matin e 5 cycles thématiques (histoire de l'art, sciences, l'Amérique latine, littérature, histoire) de 17 conférences, le samedi après midi.

Pour tout renseignement appelez le 01 60 95 70 32

E.mail: com@univ-mlv.fr

URGENCES

<u>URGENCES MEDICALES:</u> 01 64 30 64 30

SAMU: 15

POMPIERS: 18 ou 112 (N° Portables)

HOPITAL DE LAGNY: 01 64 30 70 70

Avenue du Général Leclerc - LAGNY sur Marne

CLINIQUE ST JOSEPH: 01 64 12 64 12

13 Rue Vacheresse - LAGNY sur Marne

COMMISSARIAT DE POLICE: 01 64 12 68 68

Rue Vieille et Gentil - LAGNY sur Marne

GENDARMERIE NATIONALE: 01 60 20 89 33

Chelles

 DEPANNAGE EDF:
 01 64 17 20 56

 DEPANNAGE GDF:
 01 64 17 53 84



INVITATION

LE MAIRE
LES ADJOINTS AU MAIRE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHANTELOUP-EN-BRIE

invitent la population, les associations et les enfants des écoles, à venir célébrer la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 le

VENDREDI 11 NOVEMBRE

Rendez-vous devant la mairie à 10 h 45.

Le cortège se rendra au Monuments aux Morts pour la traditionnelle cérémonie.

Un vin d'honneur sera ensuite servi dans la salle Van-Dongen.

RECHERCHE PERSONNE SÉRIEUSE

Pour prise en charge de 2 enfants de 3 et 7 ans.

Les matins des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 8 h 30.

Accompagnement à l'école maternelle et primaire dans le centre de Lagny-sur-Marne.

Permis de conduire et véhicule nécessaire (frais kilométriques remboursés). Paiement sur la base horaire par chèque-emploi-service (possibilité de tâches complémentaires si intéressé). Contacter

> Valérie et Yann Le Gallic Chanteloup-en-Brie. Tél.: 06-14-90-03-70 ou 06-71-57-99-36.

AVIMEJ

Aide aux victimes d'infractions pénales et aide à l'accès au droit

Vous propose:

- un accueil personnalisé;
- une information sur vos droits (autorité parentale, séparation, contrats, successions, logement, déroulement de la procédure pénale, modes d'indemnisation...);
- l'aide à l'obtention d'un avocat selon vos ressources;
- -une orientation vers des services spécialisés ;
- un soutien psychologique.

Toutes les informations

sont confidentielles et gratuites

ANTENNE DE JUSTICE SUR R.D.V.

19, rue du Docteur Naudier - Lagny-sur-Marne

Tous les merdredis à partir de

14 heures.

Tous les jeudis de 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.

Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous :

Tél.: 01.64.12.74.00.

COURS D'ANGLAIS AMÉRICAIN

DANIELLE MASSARD, habitante de Chanteloup-en-Brie, licenciée en Anglais et diplômée de la Chambre de Commerce Franco-Britannique, donne cours

D'ANGLAIS / AMERICAIN,

tous niveaux, Grammaire et Conversation et

cours **DE FRANÇAIS**langue étrangère
chez les élèves
ou à son domicile.

1.64.02.03.03 (avec répondeur)

daniellemassard@wanadoo.fr

HALTE AUX ANIMAUX

ABANDONNÉS



Si vous faites le choix de prendre un animal familier assurez-le jusqu'à sa fin ne cédez pas aux enfants, mesurez les inconvénients.

Un animal familier n'est pas une vielle chaussette que l'on abandonne ou des épluchures que l'on jette à la poubelle, c'est un être vivant.

C'est lâche de les laisser dans la rue en espérant que des âmes compatissantes les prennent en charge...

SOYEZ RESPONSABLE!



Monique VIGNON.



LES PELOUSES
LES TERRAINS DE SPORT
ET DE DÉTENTE
SONT RIGOUREUSEMENT
INTERDITS AUX CHIENS.

INFORMATION Centre commercial de ChanteloupMontévrain

Suite aux enquêtes publiques conjointes qui se sont tenues du 6 juin au 16 juillet 2005 portant sur la création d'un ensemble commercial, sur les communes de Chanteloup-en-Brie et de Montévrain, d'une surface de vente supérieure à 6 000 m², nous vous informons que les rapports et les conclusions du Commissaire-Enquêteur sont à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

LE MAIRE.

ÉTAT CIVIL



Nous leurs souhaitons tous nos vœux de bonheur :

Bertrand DUCHATELLE et Magalie JURETIG...... le 02/07/2005

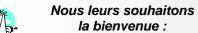
Yann FERRANDI et Maribelle DOS SANTOS le 09/072005

Peter HEERE et Y Fang DEO VAN le 23/07/2005



Ils nous ont quittés :

Juliette DUVAL	. le 12/06/2005
Clémentine Hortense AGEZ	le 19/062005
Marie-Christine BANASZAK	. le 13/07/2005
Jeannine-Louise PSALMON	. le 28/07/2005
Nicole NARCOVICI	. le 22/07/2005
Cécile JAGLIELSKI	. le 23/08/2005
Jeannine CHERON	. le 12/10/2005
Claire TARGE	. le 20/10/2005



GODEFROY Celestin	. le	04/05/2005
GOEDKOOP Lily	. le	07/05/2005
GONCALVES Léana	. le	14/06/2005
LEBOSSE Flora	. le	24/07/2005
MARTINS Axel	. le	15/08/2005
CAPLAT Paul	. le	30/08/2005
PECH jennifer	. le	12/09/2005
GNANASA THEES Ogivan	. le	19/09/2005
BERTHET Mathilde	. le	20/09/2005
HENRY Lalie	. le	04/10/2005



MESSES

Chanteloup-en-Brie, tous les dimanches à 9 h 30.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture : Mercredi 14 h 30 à 17 heures, Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.

NUMÉROS UTILES

URGENCE: 112 SAUR: 0810 017 018. EDF / GDF: 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée 0 800 05 41 41.

La Croix Rouge écoute 0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service: 113.

Fil santé jeunes : 0 800 235 236. Écoute santé: 0 800 150 160. Sida info service: 0 800 840 800.

Jeunes violences écoute : 0 800 202 223

FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES!



Le Cœur de Chanteloup

Boulangerie-Pâtisserie 44 et 46 avenue de la Jonchère

01-60-35-91-01

ÉPICERIE

2, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-48-83



LE RELAIS DE FONTENE



Bar - Restaurant - 37, avenue de la Jonchère 01-64-02-28-20

SPEED PIZZA

60 bis, avenue de la Jonchère

01-64-30-30-30





TABAC-JOURNAUX

60 bis, avenue de la Jonchère

STEPH COIFFURE

Féminin - Masculin - Enfants Séances UV 4, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-98-80



CHANTELOUP HOTEL



Route de la Ferme-du-Pavillon 01-64-30-00-00

http://www.chanteloup-hotel.fr

TAXI CHANTELOUP

M. Éric Bon

06-07-23-50-54



PHARMACIE

avenue de la Jonchère

01-60-31-15-24

Le lundi de 14 heures à 20 h 30 du mardi au samedi de 9 heures à 20 h 30 en journée continue.

Pour joindre la pharmacie de garde :

Commissariat de police

9, allée Vieille-et-Gentil - Lagny-sur-Marne.

Tél.: 01-64-12-68-68.

Dr DRUET-CAZAS

48, avenue de la Jonchère

2: 01.64.02.03.97



MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence : Les samedis après-midi, dimanches et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre N° unique : 01-64-30-64-30



GILL IMMO

60 bis, avenue de la Jonchère

01-60-94-25-25

CLUB DE LA VERRERIE

30. rue des Terres-Fortes

01-60-07-04-04

http://clubdelaverrerie.com/



DISTRIBUTEUR VIDÉOS



avenue de la Jonchère



Calendrier de collecte des déchets

Chanteloup en Brie

CHELLES

zac de la Tuilerie

rue de la Briqueterie

Mardi et Vendredi Jeudi

Les poubelles doivent sorties le matin même

<u>Bacs jaunes</u>: plastique, papiers, cartons

19 décembre

Déchetterie

PRATIQUE

Déchets verts

Déchetterie

Piles électriques boutons, cartouches d'imprimantes : Réceptacles sont à votre disposition en mairie.

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats, végétaux, huiles de vidange, batteries, peintures ..

Déchets toxiques

Du 1" octobre au 31 mars	CROISSY BEAUBOURG ST-THBAULT-DES-VIGNES	CHELLES
Lundi & Mercredi	9h00 - 13h30	13h00 - 17h00
Mardi, Jeudi & Vendradi	13h00 - 17h00	18h00 - 13h30
Samedi	9h00 - 12h00	13h00 17h00
Dimanche	9600 - 13600	

CROISSY-BEAUBOURG ZA Pariest Rue des vieilles vignes

NOISIEL parc d'activité de la Mare Blanche 14 bis rue de la Mare Blanche

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité et du badge d'accès aux dechetterles

Fermeture les jours fériés

Afin de faciliter le recyclage, les usagers sont tenus de faire

SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES ZA La Courtillière 3, rue du Grand Pommerave



AU SERVICE COMMUNAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Patrimoine communal:

Les journées du Patrimoine de Marne-et-Gondoire ont été l'occasion, pour nombre de Nord Seine-et-Marnais, de découvrir deux intéressantes pièces du patrimoine chanteloupien : l'église Saint-Eutrope, avec sa voûte repeinte entre 1989 et 1990 par une artiste locale - Nicole Michigan - et la vieille horloge de sa mairie, dont le mécanisme, restauré, date de 1875!

Samedi 17 septembre, Gérard Willaume, maire (qui servit de modèle à Mme Michigan pour sa représentation de Moïse) eut

notamment le plaisir de faire découvrir ces deux curiosités au président du Conseil général de Seine-et-Marne : Vincent Éblé. Après une visite commentée (par l'artiste) de l'édifice religieux, il guida le président de l'assemblée départementale jusqu'à cette vieille horloge,















HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi17: heures à 19 heures Mercredi : 9 h 30 à 12 heures14 heures à 17 heures Vendredi: 9 h 30 à 12 heures Samedi (uniquement l'état-civil) : 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : 01-64-12-74-50 Comptabilité : 01-64-12-74-51 Service culturel : 01-64-12-74-54 Périscolaire: 01-64-12-74-57 Cabinet du Maire

et urbanisme : 01-64-12-74-52

Internet : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr Webmaster : 01-60-31-05-91 E-mail : mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON

(Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :

Gérard Willaume

Comité de rédaction et conception : Pierrette Munier, Maryse Théault, Catherine Akeroyd, Marcel Oulés, Jean-Pierre Nicol.

Coordination: Virginie Faveron Tél.: 01-60-31-05-91

Impression: Script Laser Dépôt légal: 1980-3